

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences À une assemblée consultative du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 6 mars 2023 à 18 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes

M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel, et Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel, avaient préalablement motivé leur absence.

Le directeur général, M. Carlo Fleury, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

2023-03-112 Premier projet de règlement n° 2532 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil »

Le conseil procède à la consultation publique sur le premier projet de règlement n° 2532 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil ».

Le maire demande à M. René Chevalier, directeur du Service juridique et greffier, d'expliquer le contenu du premier projet de règlement n° 2532 et les conséquences de son adoption.

Une personne est présente.

Aucune question.

2023-03-113 Projet de règlement n° 2533 « Concernant des modifications au Règlement de lotissement n° 2223 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal ainsi que d'apporter des corrections à certaines dispositions du règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions »

Le conseil procède à la consultation publique sur le projet de règlement n° 2533 « Concernant des modifications au Règlement de lotissement n° 2223 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal ainsi que d'apporter des corrections à certaines dispositions du règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions ».

Le maire demande à M. René Chevalier, directeur du Service juridique et greffier, d'expliquer le contenu du projet de règlement n° 2533 et les conséquences de son adoption.

Une personne est présente.

Aucune question.

LEVÉE DE
L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Patrick Péloquin, maire